

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2013

## INTERDICTION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS - (N° 869)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par

M. Roumegas, M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

-----

**ARTICLE 3**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« ainsi que les aides directes ou indirectes versées par les collectivités territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les collectivités territoriales s'engagent fortement pour soutenir les entreprises et maintenir l'emploi sur leurs territoires. Cet amendement vise donc à donner la possibilité au juge de condamner l'employeur au remboursement des aides et subventions des collectivités territoriales comme pour le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.